

Les comités d'entreprise, nouveaux acteurs de la stratégie des entreprises ?





Plan de la conférence

1. La nouvelle consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise

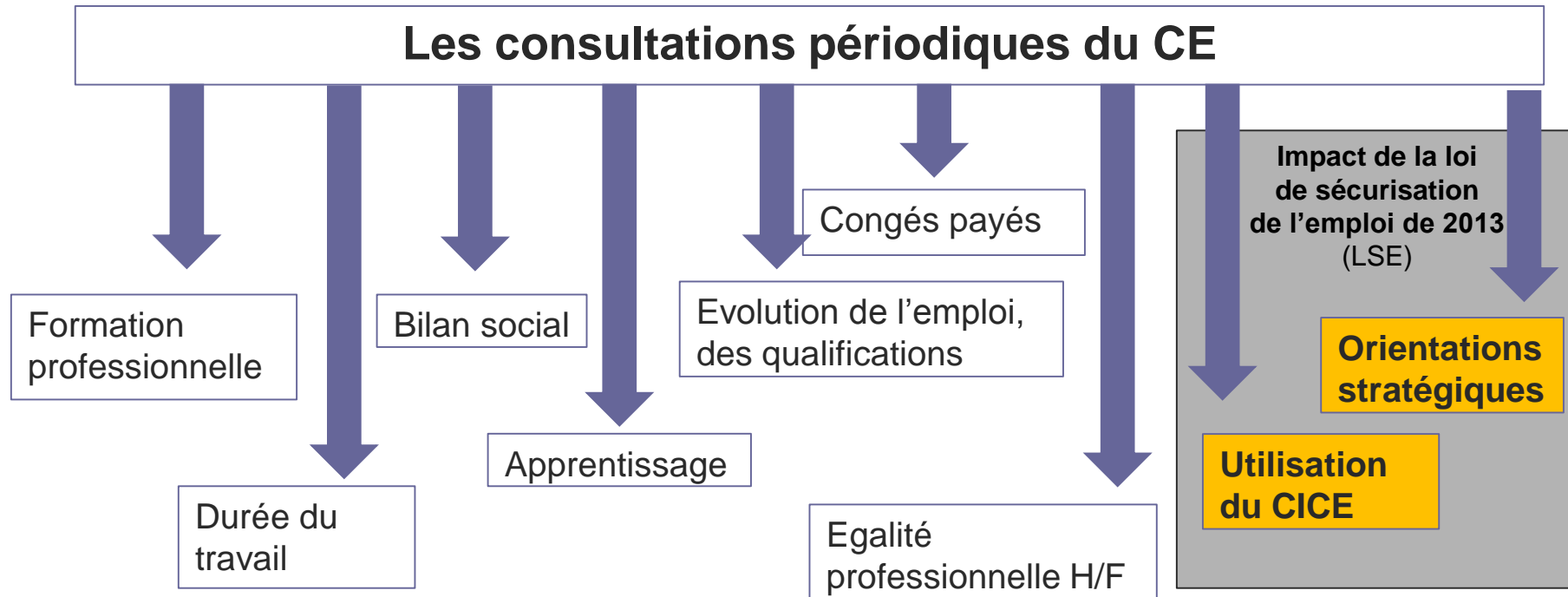
2. La stratégie : Qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?

3. La stratégie : Quel intérêt pour le CE ?

4. Quels sont les moyens mis à la disposition du CE pour se prononcer sur les orientations stratégiques de l'entreprise ?



Les comités d'entreprise désormais consultés sur la stratégie de l'entreprise





Les comités d'entreprise désormais consultés sur la stratégie de l'entreprise

Missions confiées à l'expert-comptable dans un contexte de continuité d'exploitation

Examen des comptes annuels



Exercice N
(antériorité possible)

Examen des comptes prévisionnels



Exercice N+1
(antériorité possible)



Champ limité



Réservé aux entreprises qui établissent des comptes prévisionnels.

Examen des orientations stratégiques

Nouveau



Exercice N-2 à N+3
(antériorité possible)



Champ étendu



Applicable à toutes les entreprises d'au moins 50 salariés.



Les comités d'entreprise désormais consultés sur la stratégie de l'entreprise

Cette nouvelle consultation **ne modifie pas le pouvoir de l'employeur** mais offre la **possibilité aux partenaires sociaux d'engager un débat sur les perspectives envisagées** par l'entreprise.



Une consultation sur les orientations stratégiques, pourquoi faire ?

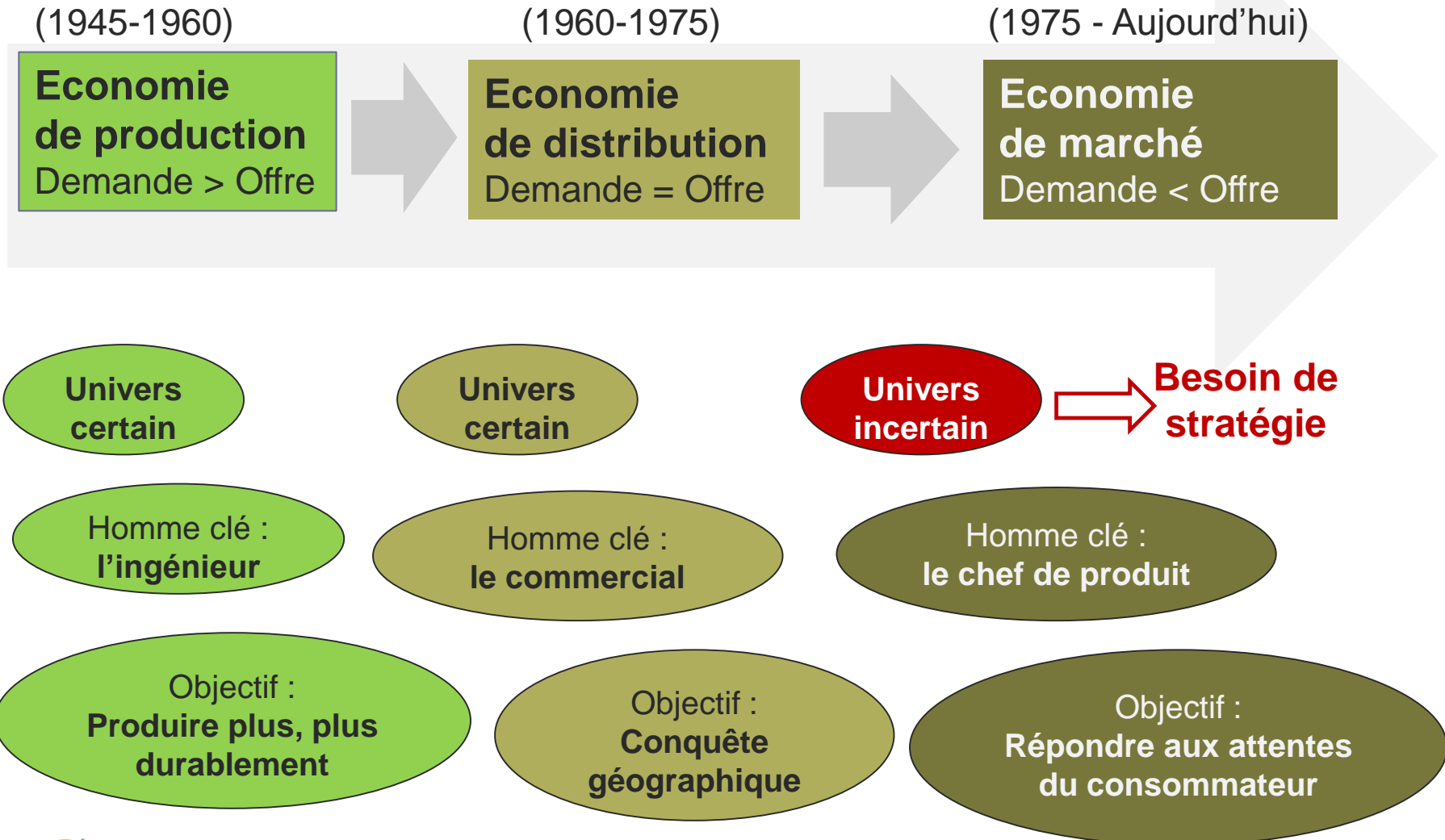


Plan de la conférence

1. La nouvelle consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise
2. La stratégie : Qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?
3. La stratégie : Quel intérêt pour le CE ?
4. Quels sont les moyens mis à la disposition du CE pour se prononcer sur les orientations stratégiques de l'entreprise ?



La stratégie devient nécessaire dans un environnement incertain





La stratégie : qu'est-ce que c'est ?

La stratégie, c'est l'acte de déterminer les finalités et les objectifs fondamentaux à long terme de l'entreprise, de mettre en place les actions et d'allouer les ressources nécessaires pour atteindre lesdites finalités.

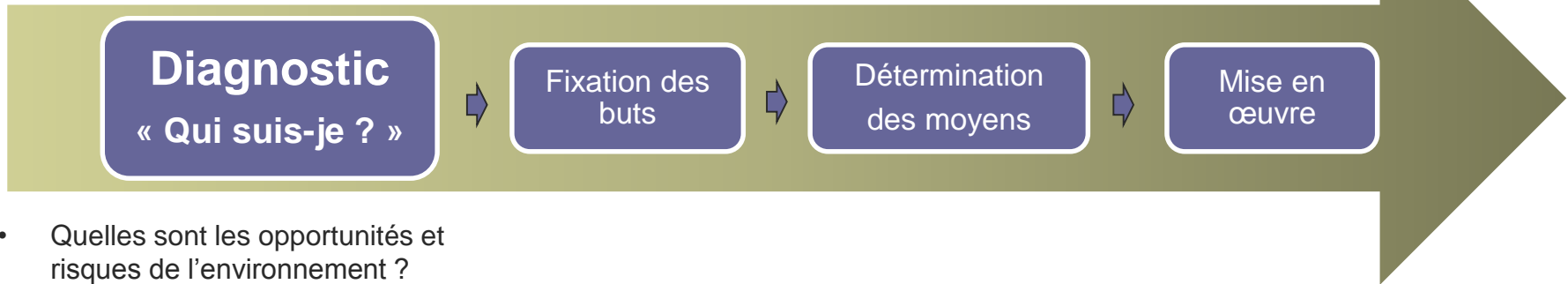
D'après Alfred Chandler 1962

La démarche stratégique comporte 4 phases:

1. Un diagnostic de l'entreprise et de son environnement ;
2. La définition des objectifs à atteindre ;
3. La définition des moyens nécessaires pour les atteindre ;
4. La mise en œuvre et le pilotage.



Comprendre la démarche stratégique

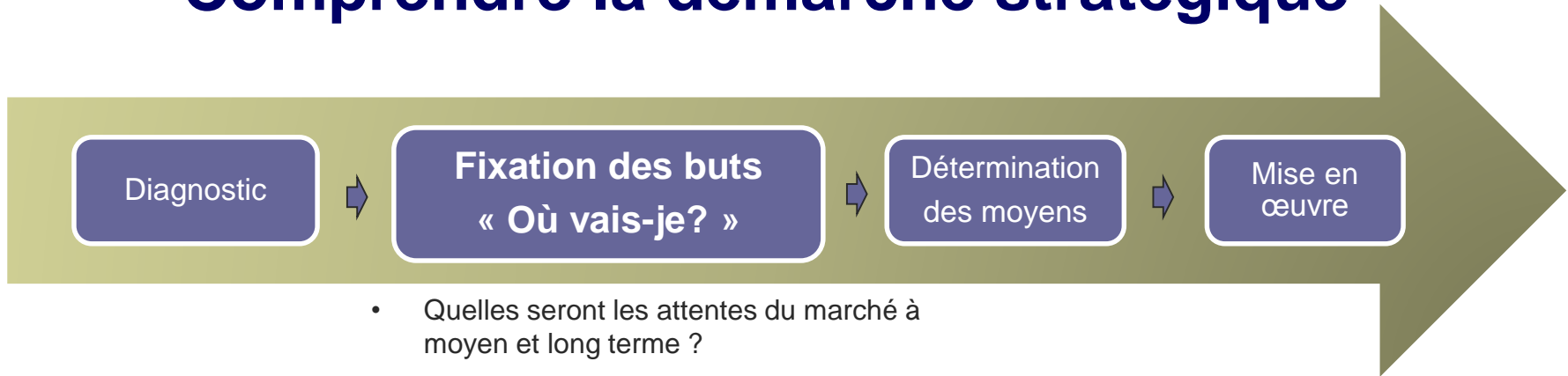


- Quelles sont les opportunités et risques de l'environnement ?
- Quelles sont les forces et faiblesses de l'entreprise ?
- Quelle est sa mission fondamentale ?
- Quelle est sa culture ?

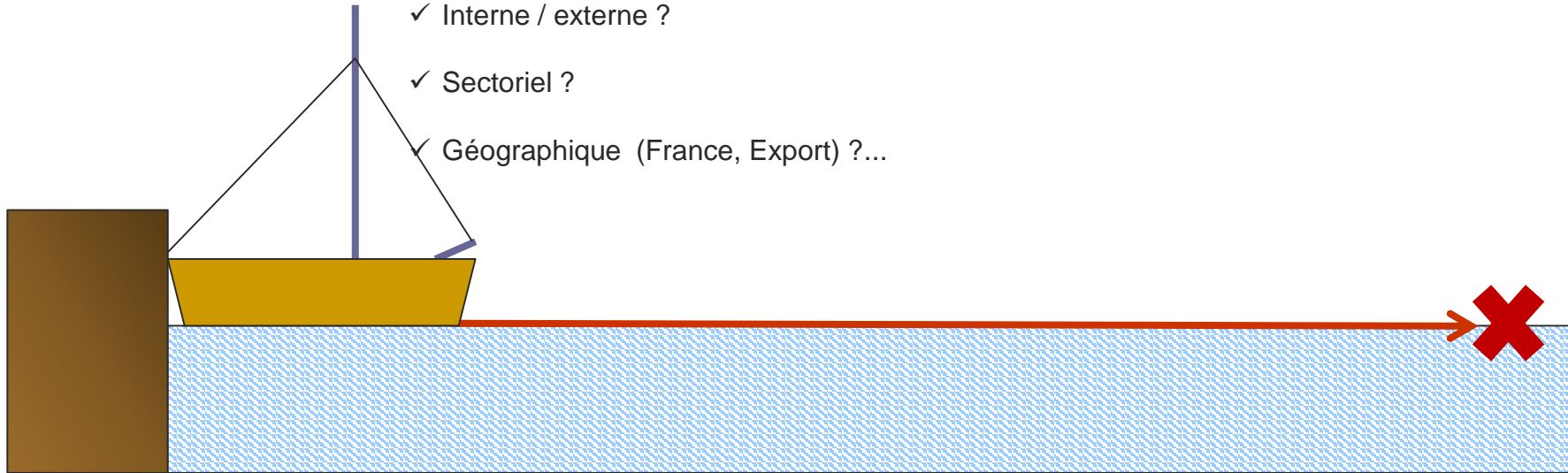




Comprendre la démarche stratégique



- Quelles seront les attentes du marché à moyen et long terme ?
- Les réponses actuelles de l'entreprise seront-elles encore pertinentes ?
- Quels axes de développement privilégier :
 - ✓ Interne / externe ?
 - ✓ Sectoriel ?
 - ✓ Géographique (France, Export) ?...

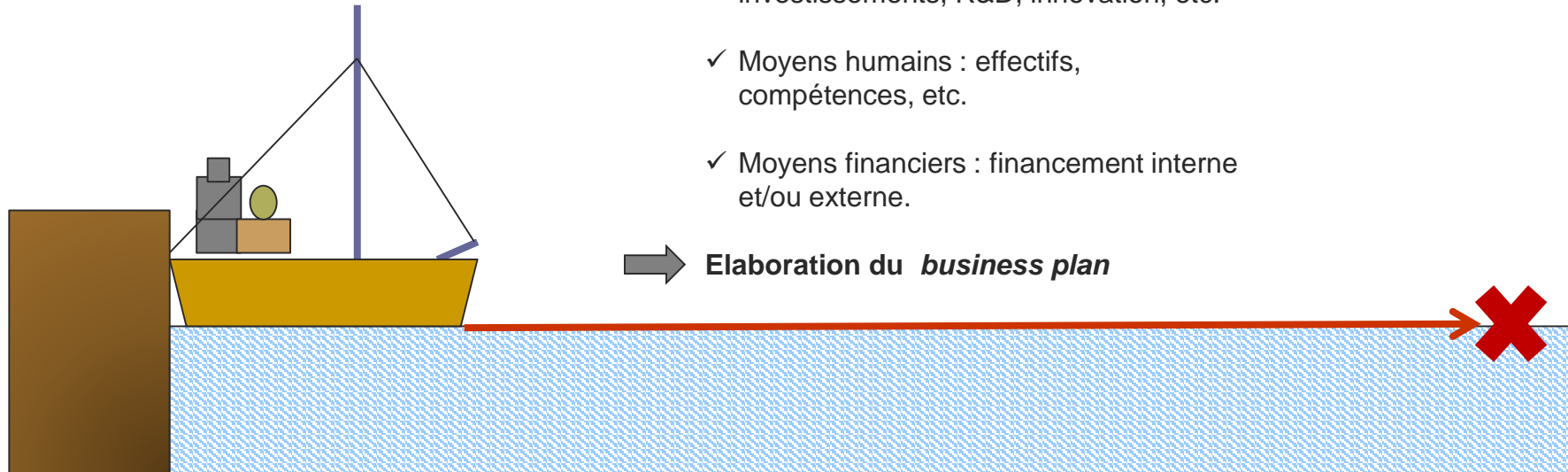




Comprendre la démarche stratégique

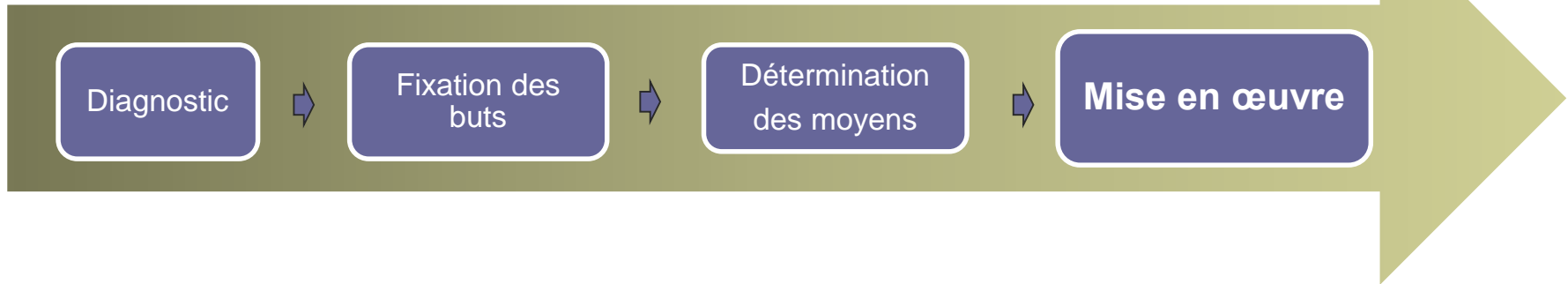


- Quels sont les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés ?
 - ✓ Moyens commerciaux, marketing et de communication ;
 - ✓ Moyens techniques et technologiques : investissements, R&D, innovation, etc.
 - ✓ Moyens humains : effectifs, compétences, etc.
 - ✓ Moyens financiers : financement interne et/ou externe.

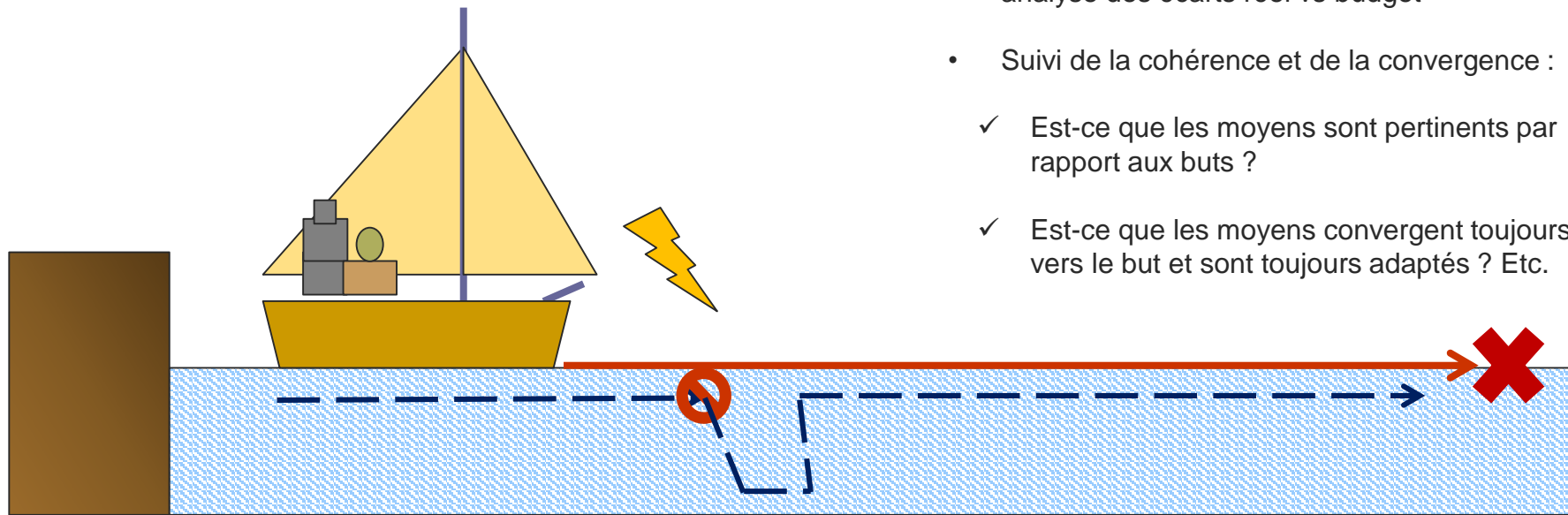




Comprendre la démarche stratégique



- Planning et coordination du déploiement
- Outils de pilotage (contrôle de gestion) : analyse des écarts réel vs budget
- Suivi de la cohérence et de la convergence :
 - ✓ Est-ce que les moyens sont pertinents par rapport aux buts ?
 - ✓ Est-ce que les moyens convergent toujours vers le but et sont toujours adaptés ? Etc.





Plan de la conférence

1. La nouvelle consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise
2. La stratégie : Qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?
3. La stratégie : Quel intérêt pour le CE ?
4. Quels sont les moyens mis à la disposition du CE pour se prononcer sur les orientations stratégiques de l'entreprise ?



La stratégie de l'entreprise : Quel intérêt pour le CE ?

Situer l'entreprise dans son environnement : quelles sont ses forces et faiblesses ? Quelles sont les opportunités et menaces de son marché ?...

Identifier les objectifs à moyen terme de l'entreprise.

Identifier les actions envisagées pour atteindre ces objectifs.

Mesurer les conséquences de ces actions sur l'entreprise et les salariés (impact sur l'activité, les résultats, l'emploi, les métiers & compétences, l'organisation du travail, la sous-traitance, l'intérim...).

Proposer des orientations alternatives sur le projet de déploiement des orientations stratégiques de l'entreprise.

Se faire un avis sur les
orientations stratégiques

Proposer des
alternatives



Plan de la conférence

1. La nouvelle consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise

2. La stratégie : Qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?

3. La stratégie : Quel intérêt pour le CE ?

4. Quels sont les moyens mis à la disposition du CE pour se prononcer sur les orientations stratégiques de l'entreprise ?



Quels sont les moyens mis à la disposition du CE pour se prononcer sur la stratégie de l'entreprise ?

Moyens des comités d'entreprise

Un accès à de l'information prospective
(La BDU)

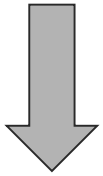
Le recours à un expert-comptable

Cette mission est cofinancée par le CE (20%) et l'employeur (80%).



La BDU : des informations prospectives avec toutefois une portée limitée

Moyens des comités d'entreprise



La BDU

- Un support d'informations actualisées et prospectives (N-2 à N+3) ;
- Un registre consultable en permanence par les membres du CE et du CCE, du CHSCT et des délégués syndicaux ;
- Des rubriques obligatoires (Cf annexes) ;
- Un contenu qui peut être enrichi par accord collectif.

Des informations nécessaires mais pas suffisantes,

car :



- ✓ les orientations stratégiques de l'entreprise ne se trouvent pas dans la BDU ;
- ✓ et le décret laisse la possibilité au chef d'entreprise de ne pas communiquer toutes ces informations !



L'expert-comptable : un double intérêt pour le comité d'entreprise

Moyens des comités d'entreprise

1

Pour avoir accès à une information étendue

-> L'accès à l'information de l'expert-comptable n'est pas limité à celle contenue dans la BDU.

2

Pour être accompagné dans l'appréciation des enjeux économiques et sociaux des orientations stratégiques et dans la formulation d'orientations alternatives.



Le recours à un expert-comptable



**Merci de votre
attention**

VOS CONTACTS

BUREAUX DE PARIS / SIEGE SOCIAL

3, rue de Bondy – 93 600 AULNAY-SOUS-BOIS
Tél. : 01 48 19 25 40 – Fax : 01 48 19 25 59

BUREAUX DE LILLE

111, boulevard Victor Hugo – 59 000 LILLE
Tél. : 03 20 52 76 70

BUREAUX DE LYON

47, rue Maurice Flandin – 69 003 LYON
Tél. : 04 72 13 23 30 – Fax : 04 72 13 23 36

BUREAUX DE RENNES

Immeuble Le Crimée – 107, avenue Henri Fréville
BP 10704 – 35207 RENNES Cedex 2
Tél. : 02 99 26 81 77

